

Le brevet :

Déposé en 2001, ce brevet à fait l'objet d'une délivrance par l'INPI en 2003.

Les enjeux du brevet :

Le brevet permet d'offrir un moyen de paiement sur Internet répondant aux critères suivants :

- utilisation simple et pratique ;
- support peu coûteux ;
- durabilité du support ;
- utilisation d'un moyen de paiement reconnue ;
- identification de l'acheteur ;
- sécurité des informations générales (n° carte, date validité) ;
- confidentialité des informations personnelles (code, ...).

Le déposant :

Expert de la sécurité et de la confidentialité des échanges, des transactions et des paiements sur Internet, spécialiste des échanges dématérialisés, du BtoB et des NTIC, le déposant possède plusieurs brevets dont l'un, datant de 1988, à fait l'objet d'une industrialisation commercialisée à plusieurs millions d'exemplaires.



Les chiffres du paiement sur Internet :

Le commerce sur Internet se développe de façon significative depuis maintenant plusieurs années :

- le chiffre d'affaire du E-commerce est estimé à 10 milliards d'€ en 2005 (source ACSEL) ;
- pour le 1^{er} trimestre de 2005, l'activité a connu une progression de + **57,4%** par rapport au premier trimestre de l'année dernière ;
- en janvier 2005, on dénombrait 24.144.000 internautes en France, en progression de 11,1% par rapport à janvier 2004 ;
- le nombre d'acheteurs en ligne augmentait de **22%** pendant la même période (avec un total de 10.964.000 acheteurs).

Ces chiffres portant seulement la France, alors que l'usage du brevet est mondial, le marché est important.

Qui peut exploiter ce brevet :

La sécurisation des paiements sur Internet, bases du e-commerce concerne autant les acheteurs que les établissements bancaires, les organismes de crédit ou le GIE carte bancaire.

Ce brevet peut donc intéresser aussi bien des industriels que le monde bancaire.

Présentation rapide du brevet :

Le commerce en ligne utilise la circulation d'informations à travers des réseaux de transmission d'informations entre des centres-serveurs et des terminaux de traitement d'informations comportant par exemple des micro-ordinateurs permettant à des clients de consulter des sites de vente afin de procéder à des achats.

Ces micro-ordinateurs sont alors associés à des moyens formant modulateur/démodulateur également appelés modems, pour assurer leur raccordement au réseau de transmission d'informations.

Pour permettre le paiement des achats effectués, on a également proposé d'associer à ces micro-ordinateurs, des terminaux de paiement à carte de crédit, comme par exemple à carte à puce. Ces terminaux de paiement sont alors intégrés directement à l'un des éléments du micro-ordinateur, comme par exemple le clavier, la souris ou encore le carter d'écran de celui-ci. Des boîtiers indépendants se présentant par exemple sous la forme d'un périphérique externe aux micro-ordinateurs, ont également été envisagés.

Le problème de ces structures réside dans le fait que ces terminaux sont associés aux micro-ordinateurs et plus particulièrement à l'unité centrale de ceux-ci, de sorte qu'ils peuvent facilement être piratés à travers le réseau.

En effet, on sait que l'accès à distance à un micro-ordinateur à travers un réseau de transmission d'informations est relativement simple à mettre en œuvre, pour accéder aux ressources de celui-ci et en particulier au terminal de paiement à travers l'unité centrale du micro-ordinateur, ce qui permet de le pirater.

Le but de cette invention est de résoudre ces problèmes.